
**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 28 mai 2014 à 8 h 30
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, Maire
M. Pierre Desrochers, Président du comité exécutif
Mme Anie Samson, Vice-présidente du comité exécutif
M. Harout Chitilian, Vice-président du comité exécutif
M. Dimitrios (Jim) Beis, Membre du comité exécutif
M. Russell Copeman, Membre du comité exécutif
Mme Manon Gauthier, Membre du comité exécutif
M. Réal Ménard, Membre du comité exécutif
M. Lionel Perez, Membre du comité exécutif
Mme Chantal Rouleau, Membre du comité exécutif
M. Aref Salem, Membre du comité exécutif
Mme Monique Vallée, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

Mme Colette Fraser, Greffière adjointe
Me Jean-François Milot, Chef de division - soutien aux instances
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville
M. Alain Marcoux, Directeur général
M. Jacques A. Ulysse, Directeur général adjoint - Services institutionnels
M. Marc Blanchet, Directeur général adjoint - Développement
M. Alain Dufort, Directeur général adjoint - Ville-Marie et Concertation des arrondissements
Mme Chantal Gagnon, Directrice générale adjointe - Qualité de vie
M. Francesco Miele, leader de la majorité
Mme Karine Boivin-Roy, conseillère associée
Mme Suzanne Décarie, conseillère associée
Mme Mary Deros, conseillère associée
M. Richard Guay, conseiller associé
M. Jean-François Parenteau, conseiller associé
Mme Chantal Rossi, conseillère associée

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE14 0818

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 28 mai 2014 en y retirant les articles 12.001 à 12.005 et 30.008.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE14 0819

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 7 mai 2014.

Adopté à l'unanimité.

10.002

CE14 0820

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Astral Affichage pour l'achat d'espace publicitaire dans son réseau de panneaux d'affichage extérieur numérique par Espace pour la vie - pour une somme maximale de 86 231,25 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1146756001

CE14 0821

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de conclure une entente-cadre d'une durée de douze mois pour la fourniture sur demande d'avertisseurs de fumée à pile au lithium;
- 2 - d'accorder à NEDCO Québec inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13607;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1145361001

CE14 0822

Vu la résolution CA14 210169 du conseil d'arrondissement de Verdun en date du 6 mai 2014;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 795 632,29 \$, taxes incluses , représentant 97,49 % du coût total du contrat pour des travaux de reconstruction du boulevard LaSalle, entre la rue Bannantyne et le 7000, boulevard LaSalle (aqueduc - pluvial - chaussée), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Les Pavages Chenail inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission soit pour une somme maximale de 1 788 128,07 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public S14-002;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1146459004

CE14 0823

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une entente-cadre d'une durée de deux ans pour la fourniture sur demande de services professionnels pour le soutien technique aux activités de la Direction des transports pour la mise en oeuvre du Plan de transport;
- 2 - d'approuver le projet de convention de services professionnels par lequel Les Consultants SM inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour la somme maximale de 1 789 719 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-13216 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3 - d'imputer ces dépenses à même les budgets de la Direction des transports, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1145897003

CE14 0824

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver un projet de convention par lequel Les Consultants S.M. inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour réaliser une étude technique de la fonctionnalité et des impacts en transport de la rue Sainte-Catherine Ouest, pour une somme maximale de 123 491,27 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13241 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1146676003

CE14 0825

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 2 145 647,62 \$, taxes incluses, pour le réaménagement du Jardin d'accueil et de ses deux fontaines au Jardin botanique de Montréal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Groupe Dubé Entrepreneur Général inc. plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 105 406,37 \$ taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public JAR-2012-15;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1140185006

CE14 0826

Vu la résolution CA14 27 0182 du conseil d'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve en date du 6 mai 2014;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'autoriser le versement des lots 1 880 293 et 1 880 294 dans le domaine public de la Ville de Montréal à des fins de ruelle et de promenade urbaine.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1136223002

CE14 0827

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le Plan d'action de lutte à l'insalubrité des logements 2014-2017.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1140602001

CE14 0828

Il est

RÉSOLU :

- 1- de mandater le directeur général pour coordonner la création, d'ici la fin de l'année 2014, d'un répertoire des bâtiments d'intérêt patrimonial sur le territoire de la Ville de Montréal, qu'ils soient de propriété publique ou privée, et à identifier ceux qui sont vacants, à risque d'être démolis ou dont l'avenir est incertain;
- 2- de mandater le directeur général afin d'étudier la portée et l'application des règlements municipaux relatifs à la protection du patrimoine, de recommander toute modification nécessaire pour assurer la protection efficace du patrimoine immobilier et enfin, d'évaluer les enjeux liés au financement de son entretien et de sa mise en valeur.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1141353004

CE14 0829

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de déposer au conseil municipal la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente sur le développement social et la diversité montréalaise portant sur le bilan 2009-2011 des réalisations de la Ville de Montréal en matière d'accessibilité universelle;
- 2 - de mandater le Service de la diversité sociale et des sports pour :
 - soutenir le partage d'expertise et le partenariat actif entre le Comité des partenaires en accessibilité universelle représentant le milieu associatif des personnes ayant des limitations fonctionnelles et le groupe des porteurs de dossier en accessibilité universelle par des activités d'échanges et de réseautage; (R-1)
 - produire, en collaboration avec les unités d'affaires, un recueil triennal des bonnes pratiques répertoriant les actions novatrices ainsi que les étapes de mise en œuvre des réalisations, par les unités d'affaires, en matière d'accessibilité universelle dès la fin du plan d'action en cours; (R-2)
 - évaluer les montants récurrents dédiés à l'accessibilité universelle par les unités corporatives qui lui semblent requis et lui faire rapport à ce sujet. (R-5)

- sensibiliser les différentes unités d'affaires à l'importance de considérer l'accessibilité universelle à chacune des étapes de tout projet de développement; (R-6)
 - poursuivre les démarches de collaboration avec le Service de la gestion et de la planification immobilière pour bonifier les interventions actuelles en matière d'accessibilité universelle lors de la réfection des arénas; (R-11)
 - s'assurer du respect de la Politique d'accessibilité universelle de la Ville de Montréal (par exemple : l'accès aux bassins et aux pavillons des baigneurs) pour tout nouveau projet de construction ou de rénovation majeure dans le cadre du Plan d'intervention aquatique de Montréal (PIAM 2013-2025); (R-11)
 - réaliser un portrait de l'éventail des activités sportives pratiquées par les personnes ayant des limitations fonctionnelles en vue de favoriser une meilleure coordination des activités à travers les arrondissements et s'assurer que chacune des disciplines puisse être pratiquée de façon sécuritaire et à au moins un endroit sur le territoire montréalais; (R-18)
 - effectuer le recensement des systèmes d'aide à l'audition utilisés dans les arrondissements; (R-22)
 - organiser, en collaboration avec le Comité des partenaires, une activité de reconnaissance en regard des projets réalisés en matière d'accessibilité universelle par les unités d'affaires. (R-24)
- 3- de mandater le Service de la gestion et de la planification immobilière pour :
- fournir les estimations budgétaires lui permettant de développer l'expertise supplémentaire pour l'évaluation de ses bâtiments et de ses équipements sportifs et culturels et procéder à une mise à jour quinquennale de l'évaluation des travaux à accomplir; (R-7)
 - se pencher sur les modifications qui peuvent être apportées à l'intérieur de la réalisation des projets de maintien d'actifs en cours ou de nouvelles constructions afin d'implanter une signalisation intérieure permettant aux personnes ayant des limitations fonctionnelles d'être mieux informées; (R-8)
 - évaluer, en collaboration avec la Direction de la diversité sociale et des sports, la possibilité pour la Ville d'être admissible à des programmes de subventions additionnelles liées à l'amélioration de l'accessibilité universelle des bâtiments et de faire les vérifications exhaustives à ce sujet; (R-9)
 - sensibiliser, en collaboration avec la Direction de la diversité sociale et des sports, les gestionnaires immobiliers des unités d'affaire à l'accessibilité universelle. (R-10)
- 4- de mandater le Service des communications pour :
- préparer, en collaboration avec le Service de la gestion et de la planification immobilière et la Direction de la diversité sociale et des sports, une proposition afin de doter les bâtiments d'une signalisation intérieure permettant aux personnes ayant des limitations fonctionnelles d'être mieux informées; (R-8)
- 5- de mandater la Direction de l'habitation pour :
- établir, en collaboration avec l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM) et la Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM), un portrait du parc de logements sociaux adaptés montréalais soit les Habitations à loyer modique (HLM) ou les logements abordables de l'OMHM, les logements de la SHDM et les logements développés par des coopératives ou des organismes à but non lucratif (OBNL), dans le cadre de programmes québécois gérés par la Ville de Montréal (depuis 1996); (R-12)
 - obtenir les informations relatives aux logements de coopératives et d'OBNL réalisés avant 1996, dont les données sont détenues par la Société d'habitation du Québec (SHQ) ou la Société canadienne d'hypothèque et de logement (SCHL). (R-12)
- 6- de mandater le Service de la mise en valeur du territoire pour :
- faire une proposition de mesures incitatives qui pourraient être mises de l'avant afin de promouvoir l'accessibilité universelle dans les établissements commerciaux et sensibiliser les promoteurs immobiliers à cette réalité; (R-13 et R-14)
- 7- de mandater le Service des infrastructures, voirie et transport pour :
- intensifier l'installation de feux sonores pour atteindre 200 feux sonores d'ici à la fin de 2017 et analyser la possibilité d'allonger le temps de traversée lors de la planification actuelle. (R-16)

8- de mandater le Service des ressources humaines pour :

- intensifier ses efforts de recrutement afin que davantage de personnes ayant des limitations fonctionnelles puissent accéder à un emploi à la Ville de Montréal, et ce, dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'action en accès à l'égalité en emploi 2013-2015; (R-20)
- organiser, en collaboration avec la Direction diversité sociale et des sports, des activités de sensibilisation pour les cadres responsables du Plan d'accès à l'égalité en emploi, instaurer un volet de sensibilisation à l'intégration en emploi aux diverses formations offertes aux gestionnaires de la Ville, insérer la *Politique municipale d'accessibilité universelle* dans les pochettes d'accueil des nouveaux employés et mettre à jour le Guide sur l'embauche et l'intégration en emploi des personnes handicapées à la Ville de Montréal. (R-23)

Adopté à l'unanimité.

30.004 1143430006

CE14 0830

Vu la résolution CA14 30 05 0176 du conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles en date du 21 mai 2014;

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser un virement de crédit de 3 200 000 \$ provenant du Service des finances corporatif à l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, dans le cadre de l'octroi d'un contrat de construction pour le projet de la Maison du Citoyen – Phase 2, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1144860020

CE14 0831

Considérant que le 22 mai 2014, le directeur principal et trésorier adjoint du Service des finances a accepté, par sa décision déléguée no DA141629006, un financement pour un emprunt d'un montant de 150 000 000 \$ CA.

Il est

RÉSOLU :

1. de prier les ministères impliqués d'approuver les conditions ci-énoncées concernant un emprunt par la Ville pour un montant de 150 000 000 \$ CA;
2. de créer, d'émettre et de vendre les obligations décrites ci-dessous, sous l'autorité de la Charte de la Ville (RLRQ, c. C-11.4), de la Loi sur les sociétés de transport en commun (RLRQ, c. S-30.01) et des règlements d'emprunts (tels que modifiés le cas échéant) qui sont énumérés au tableau annexé à la présente comme pièce «A», jusqu'à concurrence des montants inscrits en regard de chacun d'eux;
3. d'approuver l'offre acceptée de la Financière Banque Nationale Inc. datée du 22 mai 2014 et annexée à la présente résolution comme pièce «B»;

4. de vendre aux preneurs fermes dont le chef de file est Financière Banque Nationale Inc., selon les modalités de l'offre d'achat dont copie est annexée à la présente résolution comme pièce «B», un montant d'obligations d'une valeur nominale de 150 000 000 \$ CA échéant le 1er septembre 2024;
5. d'approuver la circulaire d'offre, dont le texte est substantiellement conforme au projet annexé à la présente résolution comme pièce «C»;
6. d'approuver la forme et le libellé du certificat global représentant les obligations dont le texte est substantiellement conforme au projet annexé à la présente résolution comme pièce «D»;
7. d'autoriser le maire et le trésorier et directeur du Service des finances à signer, le cas échéant, le certificat global joint à la présente résolution comme pièce «D»;
8. de décréter que cette obligation globale soit revêtue d'un certificat de validité, conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, c. D-7), portant la signature manuelle (ou fac-similé de celle-ci) du sous-ministre des Finances ou d'une autre personne dûment autorisée par le ministre des Finances à cette fin;
9. d'autoriser la Financière Banque Nationale Inc., à mandater Services de dépôt et de compensation CDS Inc. pour l'inscription en compte de cette émission;
10. d'autoriser CDS à agir à titre d'agent financier authentificateur aux fins de la signature de certificat d'authentification apparaissant sur l'obligation globale, considérant que cette dernière agira à titre d'agent d'inscription en compte, d'agent détenteur de l'obligation, d'agent payeur et responsable des transactions à effectuer de ses adhérents;
11. d'autoriser CDS à détenir exclusivement pour la Ville cette obligation globale qui lui sera remise par la Ville, dûment signée par le maire et le trésorier et directeur du Service des finances, pour que CDS inscrive celle-ci au compte de valeurs de la Financière Banque Nationale Inc. contre paiement par cette dernière du prix de vente des titres obligataires au compte de l'institution bancaire de la Ville;
12. d'autoriser CDS en sa qualité d'agent payeur pour la Ville et de bénéficiaire de l'Autorisation pour plan de débits préautorisés destinés aux entreprises, à tirer des débits sur le compte de l'institution financière de la Ville prévu à cette autorisation, en vue de payer les intérêts et le principal conformément à l'obligation globale;
13. de déposer dans un fonds d'amortissement, le cas échéant, tout montant apparaissant au tableau annexé à la présente résolution comme pièce «A», aux fins du remboursement des obligations ou de toute partie de celles-ci qui ne sera pas refinancée à l'échéance;
14. d'autoriser l'émission d'obligations additionnelles, le cas échéant, comportant les mêmes caractéristiques que les obligations, sauf celles différant seulement en raison de leur date d'émission;
15. de refinancer l'emprunt à échéance, en tout ou en partie, selon les modalités à établir par le comité exécutif en temps opportun, sans préjudice aux droits des détenteurs des obligations, d'être entièrement remboursés à l'échéance de l'emprunt;
16. d'autoriser M. Jacques Marleau, M. Michel Bruce Dubois ou Mme Andrée Lachapelle du Service des finances à remplacer, le cas échéant, le trésorier et directeur du Service des finances pour toutes fins et plus spécifiquement pour signer les documents mentionnés à la présente résolution, et que tous actes et toutes choses faits ou à faire aux fins de la présente résolution puissent être faits par les directeurs de service ou leurs adjoints ou assistants ou officiers autorisés à les remplacer et à agir en leur lieu et place;
17. d'autoriser le directeur du Service des affaires juridiques de la Ville ou son adjoint, ou un autre cabinet d'avocats, le cas échéant, le greffier ou le greffier adjoint de la Ville, le trésorier et directeur du Service des finances et tout autre officier de la Ville à poser tous actes et à accomplir toutes choses nécessaires ou utiles aux fins de la présente résolution, et d'autoriser le trésorier et directeur du Service des finances ou le directeur et trésorier adjoint de la direction financement, trésorerie et caisses de retraite à encourir et payer toutes dépenses nécessaires ou utiles à telles fins, y compris les honoraires payables à CDS en vertu de l'entente;

18. d'autoriser le directeur du Service des affaires juridiques de la Ville ou son adjoint, ou un autre cabinet d'avocats, le cas échéant, à apporter aux documents dont des projets apparaissent aux pièces «C» et «D» précitées, toute modification qu'ils pourraient, le cas échéant, juger nécessaire ou utile d'y apporter aux fins d'en établir les versions définitives.

Adopté à l'unanimité.

30.006 1141629005

CE14 0832

Considérant que le 22 mai 2014, le directeur principal et trésorier adjoint du Service des finances a accepté, par sa décision déléguée no DA141629007, un financement pour un emprunt d'un montant de 250 000 000 \$ CA.

Il est

RÉSOLU :

1. de prier les ministères impliqués d'approuver les conditions ci-énoncées concernant un emprunt par la Ville pour un montant de 250 000 000 \$ CA;
2. de créer, d'émettre et de vendre les obligations décrites ci-dessous, sous l'autorité de la Charte de la Ville (RLRQ., c. C-11.4), de la Loi sur les sociétés de transport en commun (RLRQ, c. S-30.01) et des règlements d'emprunts (tels que modifiés le cas échéant) qui sont énumérés au tableau annexé à la présente comme pièce «A», jusqu'à concurrence des montants inscrits en regard de chacun d'eux;
3. d'approuver l'offre acceptée de la Financière Banque Nationale Inc. datée du 22 mai 2014 et annexée à la présente résolution comme pièce «B»;
4. de vendre aux preneurs fermes dont le chef de file est Financière Banque Nationale Inc., selon les modalités de l'offre d'achat dont copie est annexée à la présente résolution comme pièce «B», un montant d'obligations d'une valeur nominale de 250 000 000 \$ CA échéant le 1er décembre 2034;
5. d'approuver la circulaire d'offre, dont le texte est substantiellement conforme au projet annexé à la présente résolution comme pièce «C»;
6. d'approuver la forme et le libellé du certificat global représentant les obligations dont le texte est substantiellement conforme au projet annexé à la présente résolution comme pièce «D»;
7. d'autoriser le maire et le trésorier et directeur du Service des finances à signer, le cas échéant, le certificat global joint à la présente résolution comme pièce «D»;
8. de décréter que cette obligation globale soit revêtue d'un certificat de validité, conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, c. D-7), portant la signature manuelle (ou fac-similé de celle-ci) du sous-ministre des Finances ou d'une autre personne dûment autorisée par le ministre des Finances à cette fin;
9. d'autoriser la Financière Banque Nationale Inc., à mandater Services de dépôt et de compensation CDS Inc. pour l'inscription en compte de cette émission;
10. d'autoriser CDS à agir à titre d'agent financier authentificateur aux fins de la signature de certificat d'authentification apparaissant sur l'obligation globale, considérant que cette dernière agira à titre d'agent d'inscription en compte, d'agent détenteur de l'obligation, d'agent payeur et responsable des transactions à effectuer de ses adhérents;
11. d'autoriser CDS à détenir exclusivement pour la Ville cette obligation globale qui lui sera remise par la Ville, dûment signée par le maire et le trésorier et directeur du Service des finances, pour que CDS inscrive celle-ci au compte de valeurs de la Financière Banque Nationale Inc. contre paiement par cette dernière du prix de vente des titres obligataires au compte de l'institution bancaire de la Ville;
12. d'autoriser CDS en sa qualité d'agent payeur pour la Ville et de bénéficiaire de l'Autorisation pour plan de débits préautorisés destinés aux entreprises, à tirer des débits sur le compte de l'institution financière de la Ville prévu à cette autorisation, en vue de payer les intérêts et le principal conformément à l'obligation globale;

13. de déposer dans un fonds d'amortissement, le cas échéant, tout montant apparaissant au tableau annexé à la présente résolution comme pièce «A», aux fins du remboursement des obligations ou de toute partie de celles-ci qui ne sera pas refinancée à l'échéance;
14. d'autoriser l'émission d'obligations additionnelles, le cas échéant, comportant les mêmes caractéristiques que les obligations, sauf celles différant seulement en raison de leur date d'émission;
15. de refinancer l'emprunt à échéance, en tout ou en partie, selon les modalités à établir par le comité exécutif en temps opportun, sans préjudice aux droits des détenteurs des obligations, d'être entièrement remboursés à l'échéance de l'emprunt;
16. d'autoriser M. Jacques Marleau, M. Michel Bruce Dubois ou Mme Andrée Lachapelle du Service des finances à remplacer, le cas échéant, le trésorier et directeur du Service des finances pour toutes fins et plus spécifiquement pour signer les documents mentionnés à la présente résolution, et que tous actes et toutes choses faits ou à faire aux fins de la présente résolution puissent être faits par les directeurs de service ou leurs adjoints ou assistants ou officiers autorisés à les remplacer et à agir en leur lieu et place;
17. d'autoriser le directeur du Service des affaires juridiques de la Ville ou son adjoint, ou un autre cabinet d'avocats, le cas échéant, le greffier ou le greffier adjoint de la Ville, le trésorier et directeur du Service des finances et tout autre officier de la Ville à poser tous actes et à accomplir toutes choses nécessaires ou utiles aux fins de la présente résolution, et d'autoriser le trésorier et directeur du Service des finances ou le directeur et trésorier adjoint de la direction financement, trésorerie et caisses de retraite à encourir et payer toutes dépenses nécessaires ou utiles à telles fins, y compris les honoraires payables à CDS en vertu de l'entente;
18. d'autoriser le directeur du Service des affaires juridiques de la Ville ou son adjoint, ou un autre cabinet d'avocats, le cas échéant, à apporter aux documents dont des projets apparaissent aux pièces «C» et «D» précitées, toute modification qu'ils pourraient, le cas échéant, juger nécessaire ou utile d'y apporter aux fins d'en établir les versions définitives.

Adopté à l'unanimité.

30.007 1141629006

CE14 0833

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du dépôt du rapport d'activités 2013 du Programme d'aide aux employés de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

60.001 1140889002

CE14 0834

Il est

RÉSOLU :

de déposer au conseil municipal le rapport annuel 2013 de l'Office de consultation publique de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

60.002 1141079003

CE14 0835

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du bilan dotation et diversité 2013 préparé par le Service des ressources humaines.

Adopté à l'unanimité.

60.003 1143079001

CE14 0836

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport sur les appels d'offres publiés au Système électronique d'appels d'offres (SÉAO) pour la période du 1^{er} mars au 30 avril 2014.

Adopté à l'unanimité.

60.004 1141041004

CE14 0837

Il est

RÉSOLU :

de déposer au conseil municipal et au conseil d'agglomération le bilan annuel 2013 du Réseau de surveillance de la qualité de l'air (RSQA).

Adopté à l'unanimité.

60.005 1144390002

CE14 0838

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE145897003 - Conclure une entente-cadre de services professionnels d'une durée de deux ans avec la firme Les consultants SM inc. pour le soutien technique aux activités de la Direction des transports pour la mise en œuvre du Plan de transports pour une somme maximale de 1 789 719 \$, taxes incluses (appel d'offres public 13-13216 - 9 soumissionnaires, 7 conformes) / Approuver le projet de convention à cette fin.

Adopté à l'unanimité.

60.006 1143624019

Levée de la séance à 11 h 30

70.001

Les résolutions CE14 0818 à CE14 0838 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Pierre Desrochers
Président du comité exécutif

Yves Saindon
Greffier de la Ville